

Conseil municipal de la commune de Janailat
Procès-verbal de la séance du 11 avril 2024

Etaient présents : M. DUBREUIL Raymond, M. MARIE Patrick, Mr RADIGON Philippe, Mme MOREAU Corinne, Mr BETOUX Frédéric, Mme DUBAR Bérengère, Mme MARITAUD Laure

Etaient absents excusés : Mr MORANDEAU Rodolphe, Mr BEAUVAIS Christian, Mme DELPRATO Emilie

Pouvoirs : Mr MORANDEAU Rodolphe donne pouvoir à Mme MOREAU Corinne
Mr BAUVAIS Christian donne le pouvoir à Mr MARIE Patrick
Mme DELPRATO Emilie donne le pouvoir à Mme MARITAUD Laure

Secrétaire de séance : Mme DUBAR Bérengère

Date de convocation : 28 mars 2024

Ordre du jour :

Compte administratif 2023
Compte administratif eau 2023
Approbation compte de gestion 2023
Approbation compte de gestion eau 2023
Affectation du résultat 2023
Affectation du résultat eau 2023
Vote des taux
Budget principal 2024
Délibération tarif de l'eau
Délibération subventions communales 2024
Délibération voyages scolaires
Délibération Canalisation La Faye-La Combe
Délibération Voirie 2024
Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel et constate que le quorum est atteint avec 7 conseillers

Mr le Maire revient dans la salle

Approbation du compte de gestion 2023

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte de gestion eau 2023

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2023

Mr le maire présente le résultat 2023 et la proposition d'affectation en découlant :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	253 699,01
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (298 432,28 - 303 185,51)	-4 753,23
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	258 452,24
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	82 360,87
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (25 439,57 - 16 354,80)	9 084,77
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	73 276,10
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (64 107,20 - 11 294,05)	52 813,15
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	135 174,02

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	253 699,01
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Les membres de conseil, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat tel que présenté

Affectation du résultat eau 2023

Mr le maire présente le résultat 2023 et la proposition d'affectation en découlant :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	72 783,24
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (62 973,94 - 36 563,26)	26 410,68
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	46 372,56
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-7 736,61
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (29 617,43 - 141 253,11)	-111 635,68
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	103 899,07
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (114 655,75 - 58 278,36)	56 377,39
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	48 640,78

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	72 783,24
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Les membres de conseil, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat tel que présenté

Présents et 10 votants, l'assemblée peut valablement délibérer.

Mr le maire quitte la salle

Compte administratif 2023

Mr le maire, 1^{er} adjoint, présente les chiffres du compte administratif 2023. Il est arrêté aux montants suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		258 452,24		73 276,10		331 728,34
Opérations de l'exercice	303 185,51	298 432,28	16 354,80	25 439,57	319 540,31	323 871,85
TOTAUX	303 185,51	556 884,52	16 354,80	98 715,67	319 540,31	655 600,19
Résultats de clôture		253 699,01		82 360,87		336 059,88
Restes à réaliser			11 294,05	64 107,20	11 294,05	64 107,20
TOTAUX CUMULES	303 185,51	556 884,52	27 648,85	162 822,87	330 834,36	719 707,39
RESULTATS DEFINITIFS		253 699,01		135 174,02		388 873,03

Les membres de conseil, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le compte administratif tel que présenté.

Compte administratif eau 2023

Mr le maire, 1^{er} adjoint, présente les chiffres du compte administratif 2023. Il est arrêté aux montants suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		258 452,24		73 276,10		331 728,34
Opérations de l'exercice	303 185,51	298 432,28	16 354,80	25 439,57	319 540,31	323 871,85
TOTAUX	303 185,51	556 884,52	16 354,80	98 715,67	319 540,31	655 600,19
Résultats de clôture		253 699,01		82 360,87		336 059,88
Restes à réaliser			11 294,05	64 107,20	11 294,05	64 107,20
TOTAUX CUMULES	303 185,51	556 884,52	27 648,85	162 822,87	330 834,36	719 707,39
RESULTATS DEFINITIFS		253 699,01		135 174,02		388 873,03

Les membres de conseil, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le compte administratif tel que présenté.

Vote des taux d'imposition

M. le Maire indique aux membres qu'il convient de déterminer les taux d'imposition pour l'année 2024. Les membres s'accordent à dire qu'une augmentation des taux municipaux serait opportun cette année.

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :
De conduire le taux de la taxe foncière sur le non bâti : 65,24%
De conduire le taux de la taxe foncière sur le bâti : 34,06%
De fixer le taux de la taxe d'habitation sur les logements secondaires à : 11,95%

Budget principal 2024

M. le Maire présente aux membres le budget 2024. Elaboré de façon prudente, il reprend les données principales liées essentiellement aux travaux du toit de l'église et de la rénovation du logement communal mais anticipe également les éventuelles hausses des coûts de l'énergie comme des combustibles.

Le budget est équilibré et arrêté aux montants suivants :

Investissement recettes :	377 381, 49€
Investissement dépenses :	377 381, 49€
Fonctionnement recettes :	539 892, 39€
Fonctionnement dépenses :	539 892, 39€

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le budget tel que présenté.

Budget eau 2024

M. le Maire présente aux membres le budget 2024. Elaboré de façon prudente, il reprend les données principales liées essentiellement aux travaux du toit de l'église et de la rénovation du logement communal mais anticipe également les éventuelles hausses des coûts de l'énergie comme des combustibles.

Le budget est équilibré et arrêté aux montants suivants :

Investissement recettes :	273 311, 59€
Investissement dépenses :	273 311, 59€
Fonctionnement recettes :	129 387, 14€
Fonctionnement dépenses :	129 387, 14€

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le budget tel que présenté.

Tarif de l'eau 2025

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que le tarif de l'eau 2025 sera déterminé par le Syndicat de l'Ardour qui sera le nouveau gestionnaire à compter du 01 janvier 2025.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité se principe.

Subventions communales 2024

M. le Maire présente au Conseil municipal des demandes de subvention de la part de certaines associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'exercice 2024 :

ASSOCIATION	VOTE 2024
Anciens combattants	300 €
Souvenir français	50 €
Secours populaire	50 €
CCJA Pontarion	100 €
Motards solidaires	50 €

Solidarité paysans limousin	0 €
Conciliateurs de justice	0 €
Lire en Creuse	0 €
Comité des fêtes	300 €
AAPMA la Leyrenne	40 €
Fondation du patrimoine	100 €
Les jeunes pompiers	100 €
Le théâtre de Lavauzelle	100 €
Le yoga	0 €
Croix Rouge Française	50€
Ligue contre le cancer	50€

M. Betoux et Mme Moreau sortent de la salle et ne prennent pas part aux votes suivants :

ACCA	300 €
Gymnastique	300 €

Canalisation La Faye-La Combe

La conduite d'eau potable reliant Lafaye à La Combe est en PVC, cette conduite date des années 1980 et le PVC de l'époque contient du Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) supérieur à la norme sanitaire de 0,5Ug/l.

L'ARS a signalé les faits par un rapport en date du 30-11-2018, malgré la pose d'une purge automatique mise en place en 2021, la situation ne s'est guère arrangée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la réfection totale de cette canalisation.

Voirie 2024

Cette délibération sera prise ultérieurement car les Ets EVOLIS 23 n'ont pas transmis le programme de voirie pour l'année 2024.

Questions diverses

📌 Vie de la commune

- Un projet de panneaux photovoltaïques est encours de demande de permis de construire.
- Le prestataire informatique odyssee propose un nouveau logiciel pour la gestion du cimetière.
- La venue d'Ennery se précise, des échanges téléphoniques permettent de régler les moindres délais.

📌 Travaux

- La réception des travaux du toit de l'église se fera le 24 avril à 17h

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant plus de question ou d'observation, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Raymond DUBREUIL



La secrétaire de séance,
Béregère DUBAR